

Procès-verbal de la séance du jeudi 7 décembre 2017

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20 h 15.

Il souhaite la bienvenue à M. Alain Schmalz du journal « l'Omnibus » et excuse le représentant du « Journal de Cossonay ».

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 15 juin 2017
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 12.2017/1 : Budget 2018
5. Préavis municipal 12.2017/2 : Achat de places dans un abri de protection civile
6. Activités des commissions intercommunales
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Mme Dominique Leemann et M. Eric Chevallaz de fonctionner comme scrutateur(trice) pour cette séance.

1. Assermentations

Aucune demande d'assermentation n'a été déposée.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 15 juin 2017

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte actuellement 48 membres.

<i>Appel :</i>	<i>- Présents :</i>	<i>34 membres</i>
	<i>- Excusés :</i>	<i>13 membres</i>
	<i>- Non excusés :</i>	<i>1 membre</i>
	<i>- Quorum :</i>	<i>16</i>
	<i>- Majorité simple :</i>	<i>18</i>
	<i>- Bulletin secret :</i>	<i>7</i>

Le procès-verbal du 15 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président du Conseil

- Le Président a reçu un courrier de M. Joël Fontolliet qui annonce sa démission de son poste de municipal au 30 juin 2018. Il sera en effet absent de la commune de juillet 2018 à août 2019.

De ce fait, la Municipalité a avisé la Préfecture de ce qui précède et a fixé la date de l'élection complémentaire au 4 mars 2018. Une assemblée de commune sera mise sur pied prochainement.

- Les plus attentifs auront remarqué lors de l'appel que M. Jean-Claude Desarzens n'a pas été mentionné. Ce dernier a transmis au Président un courrier annonçant sa démission du Conseil général et son déménagement dans les prochains mois. Il a eu beaucoup de plaisir à faire partie du Conseil.

Jean-Claude Desarzens était suppléant à la Commission de gestion, ainsi qu'à la Commission de recours.

Ses successeurs dans ces fonctions seront nommés lors de la prochaine assemblée du Conseil et ne feront pas l'objet d'un complément à l'ordre du jour de la séance en cours. Cette décision est conforme aux obligations mentionnées aux articles 34 et suivants de notre règlement.

- Dates importantes pour 2018 :

- Conseils :
 - jeudi 29 mars 2018,
 - jeudi 28 juin 2018,
 - jeudi 11 octobre 2018,
 - jeudi 6 décembre 2018.Seules les convocations sont valables.
- Votations :
 - 4 mars 2018 : fédérales, cantonale et élection complémentaire,
 - 10 juin 2018 : fédérales,
 - 23 septembre 2018 : fédérales,
 - 25 novembre 2018 : fédérales.

4. Préavis municipal 12.2017/1 : Budget 2018

En préambule, le Président rappelle une dernière fois que, comme mentionné dans la convocation à cette assemblée et comme nous l'avons innové lors de la dernière assemblée de juin, les préavis municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune ou au greffe. En conséquence, ils ne sont plus lus lors de l'assemblée.

Il relève que cette manière de faire a été saluée par beaucoup de membres et qu'elle permet une meilleure fluidité de l'assemblée.

Il relève encore la qualité sans cesse meilleure des rapports rendus par les différentes commissions.

Enfin, cette façon de faire n'empêche nullement la Municipalité, au moment des débats, de donner les explications demandées.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des Finances, M. Eric Chevallaz.

La Commission des Finances composée de MM. Vincent Delafontaine, Vincent Studer et du rapporteur a été convoquée le 13 novembre 2017 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

M. Alain Bonzon, municipal des finances, a présenté le budget pour l'exercice 2018 qui se résume comme suit : charges de CHF 2'631'949.-- pour des revenus de CHF 2'490'888.--, soit un déficit budgétaire de CHF 141'061.--.

Le rapport municipal constitué du budget ainsi que des documents justifiant les diverses contributions de la commune tels que facture sociale, police, ainsi que les associations intercommunales ont été remis pour consultation.

La commission souhaite néanmoins relever quelques points :

- L'impôt sur les frontaliers devrait baisser de CHF 20'000.-- à la suite du déménagement des salles d'opération de St-Loup vers Yverdon ;
- La modification du taux d'occupation du personnel administratif représente moins de 1% des charges totales budgétées ;
- Le budget est semblable à celui de l'année passée, volontairement pessimiste, pour éviter les mauvaises surprises.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis n° 12.2017/1 de la Municipalité du 6 novembre 2017,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'accepter le budget communal pour l'exercice 2018 comme suit :

Total des charges :	CHF	2'631'949.--
Total des produits :	CHF	2'490'888.--
Déficit budgétaire :	CHF	141'061.--

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

- M. Alain Bonzon, municipal, demande la parole et indique qu'il va rester des salles d'opération à St-Loup. Il précise que si un excédent de charges est prévu, il y a CHF 65'000.-- dans le fonds de réserve pour des travaux.

- M. André Loewer fait une petite remarque à propos du préavis. Au début de celui-ci, il est écrit : « Au nom de la Municipalité, je vous sou mets le budget établi pour l'année 2017 » et dans les conclusions on trouve : « ... d'accepter le budget communal pour l'exercice 2017 comme suit ». Une petite correction s'impose : il s'agit de 2018 et non de 2017.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 12.2017/1 est adopté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 12.2017/2 : Achat de places dans un abri de protection civile

Le Président du Conseil passe la parole à M. Olivier Buc, rapporteur de la commission ad hoc.

La commission, composée de Mmes Irène Moura et Evelyne Antonin et du rapporteur, a été convoquée en salle de Municipalité en date du 13 novembre 2017. Elle a été chargée d'étudier et de rapporter sur le préavis municipal susmentionné.

La commission ad hoc ayant reçu les réponses aux questions posées à la Municipalité s'est ensuite immédiatement réunie afin d'examiner les documents remis.

Voici les constatations et remarques :

- Il est d'abord relevé que la commune de Pompaples doit se mettre en conformité avec la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi du 4 octobre 2002) ;
- L'article 45 de la LPPCi mentionne que chaque habitant doit disposer d'une place protégée dans un abri situé à proximité de son lieu d'habitation et atteignable dans un délai raisonnable ;
- Cependant, il est relevé que le nombre de places sur le territoire de la commune n'est actuellement pas suffisant pour sa population de 839 habitants et qu'il manque 101 places protégées ;
- L'article 46 de la LPPCi mentionne que tout propriétaire construisant une habitation doit y réaliser un abri équipé ou payer une taxe de dispense de construction ;
- Dans cette optique et en sachant que les abris individuels n'ont que très peu de sens, la commune de Pompaples s'est approchée d'un propriétaire construisant une des habitations d'un groupe de trois villas situé sur la parcelle du Pré-Coupin et équipé d'un sous-sol enterré ;
- Les motifs relatifs aux manques de places lui ayant été exposés, le futur propriétaire a accepté de modifier son sous-sol pour accueillir 48 places d'abris supplémentaires pour la commune ;
- Le financement du projet d'un montant de CHF 73'500.-- pour acquérir et réaliser cet abri sera intégralement financé par le fonds de dispenses de construction n° 9282.5 ayant un solde actuel de CHF 148'066.05.

Après une analyse détaillée des documents, la commission ad hoc demande au Conseil général :

- D'autoriser la Municipalité à mettre en application le préavis municipal n° 12.2017/2 relatif à l'achat de 48 places protégées dans un abri de protection civile.
- D'autoriser le prélèvement sur le fonds de dispenses de construction n° 9282.5 d'un montant de CHF 73'500.--.
- D'autoriser la Municipalité à faire établir et signer devant notaire une servitude sur l'utilisation de ces places protégées.

Puis c'est au tour de la Commission des finances de présenter son rapport.

M. Vincent Delafontaine rapporte au nom de la Commission des finances composée aussi de MM. Eric Chevallaz et Vincent Studer.

La Commission des finances a été convoquée le lundi 20 novembre 2017 pour prendre connaissance du préavis susmentionné. M. Gilles Bichsel, municipal, a exposé le sujet.

La commune de Pompaples doit garantir une place protégée pour chaque habitant. Actuellement, pour un nombre de 839 habitants, la commune dispose de 738 places, soit 101 manquantes.

Les articles 45 et 46 de la LPPCi stipulent que chaque habitant doit disposer d'une place protégée dans un abri situé à proximité de son lieu d'habitation et que tout propriétaire qui construit une maison d'habitation dans une commune où le nombre de places protégées est insuffisant doit y réaliser un abri et l'équiper.

Par conséquent :

Au vu du projet de construction de trois nouvelles villas au Pré-Coupin, la Municipalité s'est approchée d'un des futurs propriétaires pour lui proposer de modifier son sous-sol en un abri permettant de créer 48 places. Ce qu'il a accepté.

Les démarches administratives ont été faites afin de permettre la construction de cet abri. Le montant de cet ouvrage atteindra CHF 73'500.-- et sera intégralement payé par la perception des montants facturés lors des dispenses de construction d'abris.

Le montant est géré par le canton.

La démarche a été approuvée par le Service de la sécurité civile et militaire.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis n° 12.2017/2 de la Municipalité du 6 novembre 2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter ce préavis communal.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

- M. André Loewer demande comment se calcule le montant.
Rép. de M. Gilles Bichsel : « Au coût effectif pour le propriétaire, il faut compter un coût de construction complémentaire. Il s'agira de déduire ce que le propriétaire mettra. Le coût d'une place, estimé par le canton, se situe entre CHF 1'400.-- et CHF 1'800.--. Nous sommes dans la fourchette prévue ».
- Mme Raphaële Lasserre signale que si les fonds ne sont pas utilisés d'ici 2022, ils seront reversés au canton.
- M. Cyril Monnier s'informe au sujet de l'emplacement de cet abri. Comme il se trouve le long du Nozon, n'est-il pas dans la zone inondable ?
Rép. de M. Bichsel : « Non ; une zone rouge a été établie en 2012 et bloque les constructions. En face du restaurant, une maison devait subir des transformations qui furent refusées car elle est dans la zone rouge. Comme la commune refait le PGA, une entreprise a été mandatée par l'Etat pour mieux estimer cette zone rouge qui se révèle trop étendue. Des personnes du village ont été entendues au sujet des inondations et des infos plus précises seront données au mois de juin prochain ».
M. Cyril Monnier est un peu surpris car, lors de la dernière inondation, il a fallu pomper sur la rive droite du Nozon.
- M. André Favey demande si le propriétaire pourra disposer de l'abri.
Rép. de M. Bichsel : « Oui ».
- M. Vincent Studer s'informe sur la possibilité d'avoir des places à St-Loup.
Rép. de M. Bichsel : « Effectivement... Lorsqu'il y aura la mise à l'enquête du nouveau bâtiment, il s'agira d'approcher les responsables de cette construction ».

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 12.2017/2 est adopté à l'unanimité moins un avis contraire et une abstention.

6. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

M. Frédy Bovet donne quelques informations :

- Une assemblée s'est tenue le 31 octobre dernier à Chavannes-le-Veyron.
- En 2017, tous les élèves de Montricher sont dans l'association ASIABE (Apples-Bière et environs). Cependant, la commune de Montricher reste dans l'ASISEVV jusqu'à sa dissolution.

- A la rentrée 2018, les élèves de 9^e, 10^e et 11^e des communes de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, l'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Villars-Bonzon poursuivront leur scolarité dans l'association ASICOPE (Cossonay-Penthalaz).
- Dans les organes, Mme Nicole Chappuis, secrétaire de l'ASISEVV ne souhaite pas poursuivre son mandat. C'est Mme Christelle Schwab qui la remplacera.
Il est à relever que Mme Schwab est déjà secrétaire de l'ASI7.
- Pour le budget 2018, le coût par élève du primaire a été estimé à CHF 3'512.20 et celui de l'élève du secondaire à CHF 4'794.80.

ASI7 :

Mme Dominique Leemann donne à son tour quelques informations :

- Une assemblée a eu lieu le 4 octobre dernier à Pompaples.
- Un nouveau président a été nommé en la personne de M. Etienne Morier-Genoud.
- Deux prévis ont été acceptés :
 - a) Le règlement de l'ASI7, règlement transmis aussitôt à l'Etat de Vaud.
 - b) Le budget 2018.
- Le comité directeur a signalé que le nouveau collège serait prêt pour la rentrée 2019.

M. Joël Fontolliet ajoute que le projet de construction du collège n'a pas rencontré d'opposition et que la pose de la première aura lieu en février 2018.

AIEM :

M. André Loewer présente un rapport des activités de l'association intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) qui s'est réunie le mardi 20 juin 2017 à Ferreyres.

- Elle a accepté le PV de la séance du 13 décembre 2016.
- Elle a élu son bureau :
 - président : M. Alain Bonzon (municipal),
 - vice-président : M. Eric Brocard (La Sarraz)

Les représentants de la commune de Pompaples sont :

- M. Olivier Buc (commission technique et suppléant à la commission de gestion),
- M. André Loewer (commission de gestion),
- M. Cyril Monnier (suppléant pour la commune de Pompaples).

- Elle a été informée par le Comité de Direction que les travaux avancent normalement à La Sarraz (à la Grand'Rue) et à Eclépens (au chemin de la Venoge et au nouveau quartier de la Cibotte).
- Elle a accepté les comptes 2016 avec un revenu de CHF 1'195'281.86, des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 1'301'442.42, et un résultat de l'exercice avec un excédent de revenu de CHF 422'142.87 qui va alimenter le fonds de réserve.
- La prochaine réunion du conseil intercommunal est agendée le 12 décembre prochain à Pompaples, avec à l'ordre du jour :
 - Adoption du PV de la séance du 20 juin 2017.
 - Nomination d'un membre de la commune de Ferreyres à la commission de gestion.

- Préavis sur le budget 2018.
- Préavis sur la réfection des deux cuves du réservoir des Alleveys à La Sarraz.

AIPCV :

Les représentants de la commune de Pompaples sont absents et étaient absents aux séances.

M. Fontolliet, municipal, signale que des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 34'400.-- sont nécessaires pour les aménagements extérieurs qui seront réalisés en 2018. En 2018, la participation de la commune de Pompaples sera à son maximum.

SIEE :

- M. Patrick Favey (représentant) indique que le budget 2018 a été accepté et qu'il a aussi été question de l'évolution de la STEP.
- M. Georges Barré, syndic, parle de la régionalisation de la STEP et du traitement des micropolluants. Il serait nécessaire d'avoir un nombre suffisant d'habitants (8'000 hab.).
- M. Charly Clerc demande si ce nombre d'habitants est suffisant car il a assisté tout dernièrement à une séance de comité de l'association « Orbe Vivante » où il a été fait mention d'un nombre de 30'000 habitants pour la réalisation d'une telle STEP.
Rép. de M. le Syndic : « Tout dépend où est située la STEP. Si c'est près d'un lac, ce pourrait être 30'000 habitants ».
- M. Patrick Favey indique que des discussions sont en cours et que pour l'instant, rien n'a été décidé (faut-il faire un bassin ?..., traiter déjà pour 5'000 habitants ?...).

7. Communications de la Municipalité

M. Gilles Bichsel :

- Le PGA est en attente de la réponse de Berne, qui arrivera certainement au début de 2018.

La zone inondable complique un peu l'étude et cette zone rouge devra être solutionnée. Il faut attendre l'étude menée par Aquavision. Si des modifications devraient être entreprises pour corriger la rivière, cela ne coûterait rien à la commune.

Concernant le PGA, le Moulin Bornu a été vendu par M. Rovero à FCM immobilier à Daillens. Par l'intermédiaire de l'ARCAM, il a été demandé ce qu'il pouvait être réalisé et si les nouveaux propriétaires étaient intéressés de continuer ce qui avait été entrepris avec M. Rovero. Le redémarrage des discussions se fera en janvier 2018. Une école d'horticulture est même venue visiter le Moulin Bornu.

- Une école va venir à St-Loup ce qui obligera la construction d'un nouveau bâtiment. Environ 500 élèves se déplaceront à St-Loup et il faudra revoir la politique des transports. Pour ce faire, un groupe de travail s'est constitué pour étudier la possibilité d'intégrer élèves et public pour les transports entre La Sarraz et St-Loup. Ce groupe s'est approché de l'école de St-Loup qui avait déjà fait une étude. En janvier 2018, une réunion aura lieu avec les 7 communes de l'ASI7 et celle de Dizy (très mal desservie). Une vaste réflexion

est lancée. Les communes sont partantes et la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) a été intégrée. Les entreprises de transports régionales seront aussi de la partie. Et... ne pas oublier que les concessions sont délivrées par la Confédération.

Les transports pour les élèves de l'ASI7 vont changer et à l'horizon 2021, il sera nécessaire d'assumer les transports pour les 500 élèves à destination de St-Loup, sans oublier les transports publics. Et, il faudra tenir compte de la rentabilisation...

Pour 2023, les arrêts de bus devront être mis à la norme et adaptés pour les handicapés.

- Mme Ankica Taverney demande si les travaux prévus ne sont que pour les gamins.
Rép. : « Non. C'est pour tout le monde ».
- Mme Janine Lehmann espère que pour les transports dans les bus du futur, des places seront prévues pour les personnes âgées.

M. Olivier Waber :

- Le nouveau véhicule communal est arrivé.
- Concernant la déchetterie, un projet de mise en conformité du site sera présenté lors d'un prochain Conseil général.

M. Alain Bonzon :

- Ne figure pas dans le budget la rénovation d'un appartement qui va se libérer dans l'immeuble « En Montanney ». Il sera refait et les travaux devraient coûter entre CHF 10'000.-- et CHF 20'000.--. Il s'agit d'un 3 pièces et demi au 2^e étage. Le loyer devrait se situer aux alentours de CHF 1'400.-- avec une place de parc et serait disponible dans le 2^e trimestre 2018.
- Le téléthon est organisé ce samedi par les mêmes personnes que l'an dernier : l'équipe du four à pain, la Jeunesse et l'équipe de la pétanque. Une animation est prévue pour les enfants. Venez tous à la salle de la Biolle dès 11 h.

M. Georges Barré, syndic :

- Les personnes ayant acheté du vin de la vigne communale viendront aussi ce samedi matin pour chercher leur commande.
- Pour les sapins de Noël, ce sera le samedi matin suivant.

M. le Syndic remercie le Conseil général pour la confiance témoignée envers la Municipalité et souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

8. Divers et propositions individuelles

- M. Frédy Bovet demande si le silo du Moulin Bornu pourrait être démoli et s'il est classé.
Rép. de M. Bichsel : « Le silo n'est pas classé et je doute que les propriétaires fassent des transformations ».

- Mme Ruth Küffer remercie la Municipalité pour la rénovation du four à pain ainsi que les personnes qui œuvrent bénévolement. Elle signale que, comme d'habitude, les personnes de 70 ans et plus se voient offrir un pain au mois de décembre.

Avant de conclure cette assemblée, le Président du Conseil adresse quelques mots de remerciements. :

« Il y a deux jours, le 5 décembre, c'était la journée du bénévolat. La définition de ce mot est : « fait d'accomplir une action volontaire de bon gré et de manière non rémunérée ». Vous êtes des bénévoles !

Et la Municipalité me direz-vous ?

Considérant qu'ils sont rémunérés, on s'éloigne du bénévolat. A la lecture des règles d'or édictées sur Vaud, qui mentionnent notamment que la durée d'engagement ne doit pas dépasser une demi-journée hebdomadaire, on n'est définitivement plus dans le bénévolat. Les choses ont changé au fil des années et je vous demande d'en être conscients.

Conseiller général ou municipal, cela m'inspire dans tous les cas le respect et la reconnaissance pour le travail effectué. Merci à vous tous !

Un merci tout particulier à ma vice-présidente, Raphaële Lasserre, pour ses conseils précieux, avisés et de haute qualité, à Charly Clerc pour la qualité inlassable de son travail et à tous les scrutateurs qui répondent toujours présents à mes sollicitations.

Merci au personnel du greffe pour la rapidité des échanges et les réponses apportées à mes questions. Quant à la Municipalité, avec laquelle je déplore de ne plus avoir le moindre contact, je vous remercie néanmoins pour tout le travail effectué ».

Le Président souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, qu'il espère entourés de leurs proches, et transmet ses vœux de santé, bonheur et succès pour 2018.

Il clôt cette dernière séance de l'année 2017 en remerciant chacun de sa participation.

Il est 21 h 15.

Le Président :

Stéphane Schneider

Le Secrétaire :

Charly Clerc